



**Groupe**  
**TAHOERAA**  
**HUIRAATIRA**



**Question orale**

(Session administrative du jeudi 04 juin 2020)

**Monsieur Geffry SALMON**  
Représentant à l'assemblée de Polynésie française

à

**Monsieur Edouard FRITCH**  
Président du gouvernement, en charge de l'égalité des territoires  
et des relations internationales

---

Monsieur le Président,

Bien que l'épidémie de coronavirus constitue à l'évidence une rupture historique dont les conséquences internationales dépassent les plus sombres épouvantes, le cas polynésien, en l'absence de précisions dont nous avons été, volontairement ou involontairement privés, demeure encore à ce jour particulièrement atypique : 60 personnes infectées et aucun décès.

**Ma première question, Monsieur le président, est la suivante** : quelles sont les éléments factuels, vérifiés et vérifiables, que vous détenez et qui renseignerait avec précision les représentants de l'Assemblée sur les raisons pour lesquelles le confinement général de la Polynésie se justifiait, faisant ainsi passer de vie à trépas l'activité économique du Pays en une seule nuit ?

Le déconfinement décidé le 21 avril dernier dissipe aujourd'hui les illusions en faisant la vérité sur la catastrophe économique et donc sociale provoquée. Les espoirs d'un retour au monde d'avant s'envolent. Ils s'envolent d'autant que, selon de récents articles et notes de conjoncture récemment parus, notre économie serait entrée affaiblie dans cette crise.

La messe est donc aujourd'hui dite. Selon vous et grâce à vous, Monsieur le président, l'année 2020, s'achèvera avec une contraction du PIB polynésien supérieure à celle de l'hexagone, de l'ordre de -23 %, observera une dette publique accrue de 50 milliards et surtout conduira à des faillites en cascade assorties de plan de licenciements massifs pouvant conduire à ce que plus de 8.000 salariés polynésiens aient perdu leur emploi d'ici à la fin de l'année.

La forte contraction du secteur privé que vous avez très imprudemment provoquée entraînera également une baisse du niveau de vie, elle-même indissociable d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités.

Dans un contexte sanitaire beaucoup plus inquiétant, le gouvernement central suivi en cela par le Parlement instaura par ordonnance un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie, rendant possible à cette occasion l'application aux territoires « autonomes » de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie de toutes ses dispositions.

« Outre le mécanisme de PGE, celui devant servir de socle au sauvetage des entreprises et des emplois consistait à ce que ce soit l'Etat qui prenne en charge 84 % du salaire net des salariés en rupture d'activité jusqu'à 4,5 SMIC. Sur l'applicabilité du dispositif de chômage partiel en Polynésie, Madame la ministre des Outre-mer, consultée, confirmait que ce dispositif avait vocation à pouvoir aussi être étendu à la Polynésie française. »

« Encore fallait-il que le Pays étant compétent en matière économique et d'emploi, ce dernier accepte de voter une loi de pays instituant le même dispositif en Polynésie puis propose à l'Etat d'en partager le financement au travers de la convention Etat-Pays prévue par l'ordonnance du 25 mars 2020. »

**Et c'est ici ma deuxième question :** Pourquoi votre gouvernement a-t-il choisi de ne pas appliquer ce dispositif lui préférant celui des « contrats » ou « conventions » à 100 000 ou 50 000 FCP institués le 26 mars et ne garantissant aucune couverture sociale à leurs bénéficiaires ? »

Je ne sais pas qui a écrit les scénarii de votre stratégie de confinement – déconfinement au sein de votre Gouvernement, Monsieur le Président, mais il y a fort à parier que c'est au moins le scénariste de la Panthère Rose.

Ce choix politique défie, en effet, l'entendement. Il le défie en ceci que non seulement il a eu des conséquences malheureuses sur les comptes du RGS puisque vous avez, de fait, privé ce régime de ressources importantes en décidant de ne pas payer sur ces « contrats » de cotisations sociales mais vous avez également en agissant de la sorte sciemment renforcé la paupérisation de la partie la plus fragile de notre population en supprimant brutalement à des milliers de ménages tout moyen de subsistance.

Je ne saurais terminer mes interrogations sans évoquer les difficultés de trésorerie que rencontre la Caisse de prévoyance sociale, difficultés qui vont jusqu'à interroger sa viabilité et craindre une possible cessation de paiement avec pour corollaire immédiat le non-paiement des pensions de retraites, des dotations des établissements de santé et des allocations familiales.

Cette situation exceptionnelle prend sa source, écrivez-vous, dans le fait « *que les mesures de confinement et la fermeture brutale de nos liaisons aériennes ont plongé très rapidement de nombreuses entreprises, dont celles dépendant directement ou indirectement du secteur touristique dans une situation telle que le paiement des cotisations devenait impossible* », justifiant ainsi votre demande auprès des autorités de l'Etat d'un prêt de l'ordre de 200 millions d'euros.»

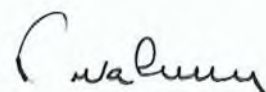
« Il ressort de la consultation des déclarations publiques faites aux médias que c'est bien votre gouvernement par les voix des ministre de l'économie et de l'emploi qui a demandé expressément à la direction et au CA de la CPS de donner à toutes les entreprises privées du Pays l'option pour ces dernières de ne plus avoir à régler leurs cotisations sociales en temps et en heure jusqu'en décembre 2020. »

Une décision pour le moins tragique, dont la toxicité est mortelle puisqu'elle aggrave inutilement une situation déjà difficile, situation difficile que le vice-président lui-même reconnaissait en concédant que la CPS présentait des trajectoires financières inquiétantes et qu'il fallait tout faire pour pas que le système ne s'effondre.

**J'ai donc ici une autre question à vous poser, Monsieur le Président :** Pourquoi, diable alors, contre l'avis même des dirigeants de la CPS qui demandaient qu'on leur laisse, afin de préserver les secteurs prioritairement touchés, continuer à prélever les charges sociales des entreprises du secteur privé qui durant le confinement (20 mars au 29 avril) ont pu continuer à opérer (par exemple la grande distribution, les banques, les télécommunications, l'électricité...), pourquoi diable donc, Monsieur le président, un tel choix ?

**Je conclurai enfin mon intervention avec des interrogations dernières :** Saurez-vous, Monsieur le Président, faisant mentir le mot d'esprit selon lequel *« quand un gouvernement se trompe, il n'a qu'une seule solution : persévérer dans l'erreur »*, saurez-vous corriger ces erreurs pour ne pas en faire des fautes ?

Tout en me gardant bien de vous intenter des procès d'intention, j'attends donc vos réponses en me souvenant toutefois de cette boutade de Woody Allen : *« On n'a jamais vu d'aveugles dans un camp de nudistes. »*



**Geffry SALMON**